



Procès-verbal
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
École internationale du Phare

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RÉGION-DE-SHERBROOKE
ÉCOLE INTERNATIONALE DU PHARE

Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement
tenue le lundi 26 septembre à 18 h 30
de l'école Internationale du Phare

MOT DE BIENVENUE

1. PROCÉDURES STATUTAIRES

CÉ 22-09-26/01 1.1 PRISE DES PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM (art. 61)

ÉTAIENT PRÉSENTS

- Aït-Saïd, Marie-Josée, parent
- Cassivi, Éric, parent
- Cloutier, Maryse, parent
- Gagnon, Valérie, parent
- Périgny, Marie-Andrée, parent
- Wazoumi, Amina, parent
- Bérard, Elyzabeth, enseignante sub.
- Giguère, Lucie, enseignante
- Patry, Catherine, enseignante
- Simard, Carolyne, enseignante
- Thériault, Marie-Claude, cons. d'orientation
- Cyr, Stéphan, membre de la communauté

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT

Caroline Martel, directrice

Mamadou Sarr, président du conseil des élèves

Amandine Frère-Lefèvre, vice-présidente du conseil des élèves

ÉTAIENT ABSENTS

- Fortin, Julie, enseignante
- Dion, Carolyne, tech. en éducation spécialisée
- Munganza, Bruno, membre de la communauté

Procès-verbal
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
École international du Phare

CÉ 22-09-26/02 **1.2 NOMINATION D'UN (E) SECRÉTAIRE (art. 69)**

Conformément à l'article 69 LIP, Caroline Martel, directrice, désigne la personne suivante pour agir à titre de secrétaire du conseil d'établissement, soit Catherine Patry.

Il est proposé par Caroline Martel, directrice et appuyé par l'ensemble des membres présents,

QUE Catherine Patry, enseignante soit nommé(e) comme secrétaire.

CÉ 22-09-26/03 **1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Marie-Andrée Périgny, parent, et appuyé par Marie-Josée Aït-Saïd, parent,

QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CÉ 22-09-26/04 **1.4 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 MAI 2022**

Il est proposé par Maryse Cloutier, parent, et appuyé par Marie-Josée Aït-Said, parent,

QUE le procès-verbal de la séance du conseil d'Établissement du 30 mai 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CÉ 22-09-26/05 **1.5 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 30 MAI 2022**

La direction fait le suivi du procès-verbal du 30 mai 2022 dernier notamment concernant le code vestimentaire.

CÉ 22-09-26/06 **1.6 RAPPEL DES FONCTIONS ET POUVOIRS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (art. 74 à 77.1)**

La direction discute avec les membres de l'importance de l'article 74 à 77.1 de la L.I.P.

Procès-verbal
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
École international du Phare

CÉ 22-09-26/07 1.7 RÈGLES DE RÉGIE INTERNE (art. 67)

La directrice de l'école révisé les règles de régie interne du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2022-2023 (voir document). Il est déclaré que les règles de régie interne du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2022-2023 soient établies telles qu'inscrites dans le document.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

1.8 ÉLECTIONS

CÉ 22-09-26/08 1.8.1 ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (art. 56 et 58)

Il est proposé par Valérie Gagnon, parent, et appuyé par Marie-Andrée Périgny, parent,

QUE Marie-Josée Aït-Saïd, parent, présente sa candidature au poste de président du conseil d'établissement de l'école pour une durée de 1 an.

ATTENDU QUE le nombre de candidats est égal au nombre de postes vacants, celui-ci est élu par acclamation au poste de président du conseil d'établissement de l'école pour une durée de 1 an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CÉ 22-09-26/09 1.8.2 ÉLECTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE (art. 56 à 58)

Il est proposé par Maryse Cloutier, parent, et appuyé par Amina Wazoumi, parent,

QUE Marie-Andrée Périgny, parent, présente sa candidature au poste de vice-président du conseil d'établissement de l'école pour une durée de 1 an.

ATTENDU QUE le nombre de candidats est égal au nombre de postes vacants, celui-ci est élu par acclamation au poste de vice-président du conseil d'établissement de l'école pour une durée de 1 an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
École international du Phare

CÉ 22-09-26/10 1.8.3 NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ (art. 42)

La direction de l'école informe qu'il y a lieu de nommer des membres de la communauté au conseil d'établissement. La direction, avec l'appui de tous les parents du CÉ, a donc contacté M. Stephan Cyr et M. Bruno Munganza afin de connaître leurs intentions à revenir cette année au sein du CÉ.

ATTENDU l'information donnée par la direction ;

QUE DANS CETTE ORDRE, M. Stephan Cyr et M. Bruno Munganza seront de retour au sein du Conseil d'établissement pour une durée d'un an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CÉ 22-09-26/11 1.9 CONFLITS D'INTÉRÊT (art. 70)

La direction de l'école discute avec les parents de l'importance de l'article 70 de la L.I.P. Les membres du CÉ complètent le formulaire « Dénonciation d'intérêt » du document *Règles de régie interne*.

CÉ 22-09-26/12 1.10 PAROLE DU PUBLIC

Il n'y a pas de public.

2. POUR ADOPTION

2.1 Aucun point

3. POUR APPROBATION

CÉ 22-09-26/13 3.1 SORTIES ÉDUCATIVES ET BRIS HORAIRES (ART. 87)

Il est expliqué par la direction que le délai de début d'année est exceptionnel pour la liste des demandes.

Il est proposé par Maryse Cloutier, parent, et appuyé par Éric Cassivi, parent,

QUE les sorties éducatives et bris horaires soient acceptés tel que présentés.

Procès-verbal
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
École international du Phare

4. POUR CONSULTATION

CÉ 22-09-26/14 4.1 PLAN DE TRAVAIL ET CALENDRIER DES RENCONTRES

La direction consulte et présente le CÉ pour le calendrier des rencontres et du plan de travail.

5. POUR INFORMATION

CÉ 22-09-26/15 5.1 FORMATION POUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

La direction informe les membres du CÉ de la formation disponible. Elle nomme que la secrétaire de l'école enverra le lien de celle-ci par courriel dans les jours qui suivent.

CÉ 22-09-26/16 5.2 PLAN POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE (LIP 75.1 ET 75.2)

5.2.1 La direction informe que plusieurs rencontres seront amorcées avec les différents acteurs afin de continuer l'application du PALVI. Il y a discussion du code vestimentaire et la direction nomme que l'information se trouve dans l'agenda. De plus, celle-ci note que les élèves ont assistés à une rencontre TEAMS faites par la direction, afin que tous soient bien informés.

CÉ 22-09-26/17 5.3 REGARD SUR LE BUDGET DE L'ÉTABLISSEMENT (LIP 95 ET 96.24)

5.3.1 La direction informe de manière générale, les membres du CÉ du budget futur.

CÉ 22-09-26/18 5.4 BUDGET ANNUEL DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (LIP 66)

5.4.1 Le budget du conseil d'établissement de cette année est d'environ 350 \$. Ce montant provient du Centre de services scolaire pour les besoins du CÉ (gardiennage, frais de déplacement, collations pour les membres, etc.)

CÉ 22-09-26/19 5.5 PRÉSENTATION DU PROJET DE PLAN TRIENNAL DU CSSRS

5.5.1 La direction présente aux membres, le projet de plan triennal du CSSRS.

CÉ 22-09-26/20

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 NOUVELLES DE L'ÉCOLE

6.1.1 Cette année, il y a 1 155 élèves à l'école dont 4 classes d'accueil et intégration. Il y a également une possibilité d'en avoir une 5^e. De plus, la direction nomme qu'il y a un manque d'ordinateurs à prêter aux élèves qui ont une mesure 30810. Des démarches sont en cours.

6.2 NOUVELLES DE LA PRÉSIDENTE

6.2.1 La présidente a reçu une lettre de la part d'une élève qui relate un témoignage concernant des faits vécus par des collègues de classe. Les gestes expliqués sont à caractère sexuel. La direction explique, en préservant toute confidentialité, la procédure appliquée à l'école lors de ce type d'évènement.

6.2.2 Il y a discussion sur la construction du restaurant McDonald à proximité de l'école. Une lettre a été envoyée à la Ville par la présidente, Marie-Josée Ait-Said. Celle-ci a même pu parler en assemblée. Elle a également communiqué avec la députée et celle-ci comprend les enjeux. De ce fait, la présidente n'a pas eu de retour. Une discussion a lieu pour parler de la cafétéria également.

6.3 NOUVELLES DU COMITÉ DE PARENTS CSSRS

6.3.1 Il est nommé que la 1^{re} rencontre du comité de parents CSSRS est le 12 octobre prochain.

6.4 NOUVELLES DU COMITÉ DE PARENTS PÉI

6.4.1 Il y a discussion concernant ce comité. Aucun parent n'a été identifié et donc, Martine Corney, directrice adjointe, sera interpellé à ce sujet.

6.5 NOUVELLES DE LA FONDATION

6.5.1 Il y a retour en force de la part de la Fondation pour aider les familles de notre école!

Procès-verbal
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
École international du Phare

6.6 NOUVELLES DE LA COMMUNAUTÉ

6.6.1 Les projets ont recommencés! Il y a aura une activité d'auto-financement pour le regroupement des Maisons de Jeunes à différents coins de rue de la Ville, le 1^{er} octobre.

6.6.2 Il y a une certaine application dans les bibliothèques. De plus, le concours "Mois de la lecture" est bien présent. Le salon du livre est de retour du 13 au 16 octobre. Patrick Sénéchal sera présent. Des livres seront offerts aux jeunes qui iront en compagnie de la Maison des jeunes.

6.7 NOUVELLES DES CONSEILS DES ÉLÈVES

6.7.1 Il y a aura des élections au mois d'octobre afin de combler les postes vacants. De plus, il y a un changement au niveau du mandat cette année. Celui-ci est maintenant divisé en deux comités ; Conseil des élèves et vie scolaire.

CÉ 22-09-26/21 **7. CORRESPONDANCE**

7.1 Aucune correspondance.


CÉ 22-09-26/22 **8. VARIA**

8.1 Aucun point.

CÉ 22-09-26/23 **9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 20 h 57.**

Par épuisement de l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.


Présidente du conseil d'établissement


Directrice